

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

**Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT**

### 24SE0207-13 | Tourisme – Balades en bateau - Tarif

Madame Emilie BOYER, Adjointe déléguée aux Finances, au Tourisme et à l'Administration générale, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-21 portant sur les attributions exercées au nom de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un tarif pour les balades en bateau organisées par la ville sur les cours d'eau de la commune,

Considérant l'avis du Comité consultatif ville active où il fait bon vivre du 20 juin 2024

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Décide de fixer le tarif unique d'une balade en bateau à 5 €
- Précise que les révisions ultérieures de ce tarif se feront par décision du Maire.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,  
Jean-Paul Pavillon

